

SNES VERSAILLES INFOS

Au sommaire :

- 1 - Les dotations établissement par établissement
- 2 - Lecture du tableau : mode d'emploi.
- 3 - Carte scolaire, les mesures préparatoires à la rentrée 2006
- 4 - Les rendez-vous à venir en novembre

Année 2005-2006 n° spécial Val d'Oise n°1

S
P
E
C
I
A
L
A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S

Le 17 octobre dernier, deux CDEN successifs se sont réunis au lycée Edmond Rostand de Saint-Ouen l'Aumône. Le premier était présidé par le Vice-Président du Conseil Général chargé de l'Education. Il portait sur le budget des collèges et la convention de transfert des TOS. Le second, présidé par l'Inspectrice d'Académie, avait pour objet le bilan de la rentrée dans le département.

La délégation était composée de Fabienne Viciot, SNUipp, Secrétaire départementale de la FSU 95, David Rafroidi, Secrétaire départemental du SNES 95, Kamel OULD BOUALI, Secrétaire départemental du SNUipp, Jean-Paul Maurice, SNUipp, Didier Rambault, SNES.

La déclaration de la FSU était commune aux deux CDEN.

(Vous pouvez la consulter sur le site du SNES Versailles, www.versailles.snes.edu rubrique nouvelles du 95)

1 - Les dotations établissement par établissement :

(Voir le tableau récapitulatif joint au format A3 où vous trouverez les informations pour chaque collège.)

2 - Lecture du tableau : mode d'emploi.

La dotation de fonctionnement attribuée globalement par le Conseil Général aux établissements du Val d'Oise progresse cette année de 3,09 %.

- Le **poste viabilisation** concerne les dépenses d'électricité. Dans le cadre de la politique d'économie d'énergie du département, ces crédits ne sont pas revalorisés cette année.

- Les crédits du **poste chauffage** sont attribués en fonction d'estimations réalisées par un prestataire de services spécialisé pour les 99 collèges qui adhèrent aux contrats de chauffe. Ils couvrent l'abonnement, les consommations de chauffage (gaz ou fuel) et l'eau chaude sanitaire ainsi que le gaz des annexes.

- Les **crédits d'enseignement** sont ceux attribués à chaque discipline. Il appartient à chaque établissement d'en faire une juste répartition. Le calcul de la somme globale attribuée à chacun d'entre eux est basé sur un montant par élève : 18,50 € pour l'enseignement général et jusqu'à 120 € pour les élèves de SEGPA (18,50 € pour les classes de 6^e et 5^e, 41,00 € pour le tertiaire, 78,00 € en ETC/ATA, 120 € pour les secteurs du bâtiment et de l'horticulture).

- Les **crédits d'action éducative** sont fixés à 6,00 € par élève.

- Les crédits accordés pour les **classes spécifiques** sont forfaitaires et s'élèvent à 4500 € pour les classes-relais hors les murs, 3500 € pour les classes-relais dans les murs, 2500 € pour les UPI (Unités Pédagogiques d'Intégration qui scolarisent les élèves handicapés), 2500 € pour les sections sportives uniques, 3500 € pour les sections sportives doubles, 4500 € pour les sections sportives triples et 1500 € pour les CIPPA.

- Les **crédits d'administration** sont fixés sur la base d'une part fixe de 6600 € en hausse d'un peu plus de 3 % pour tenir compte de l'augmentation des dépenses liées à l'utilisation toujours plus importante de l'outil informatique. A cela s'ajoute une part modulable par élève de 18,50 € ou 20,50 € selon les cas.

- La colonne **entretien préventif et contrats** comporte un forfait de 5750 € par établissement, un taux d'entretien de 2,13 € par m², un forfait de 1000 € attribué spécifiquement aux établissements dont la demi-pension fonctionne en liaison froide qui ont de ce fait des dépenses spécifiques et enfin une dotation d'entretien des espaces extérieurs (500 € lorsque la superficie est inférieure à 5000 m², 950 € entre 5000 et 10000 m², 1400 € entre 10000 et 15000 m², 2000 € au-delà).

3 – Carte scolaire, les mesures préparatoires à la rentrée 2006 :

Depuis cette année et dans le cadre de l'acte 2 de la décentralisation, l'établissement de la carte scolaire relève des attributions du Conseil Général. Les services de l'Inspection Académique continuent d'avoir un rôle technique important, du moins pour le moment. Ce sont eux en particulier qui gèrent la concertation avec les équipes éducatives et les chefs d'établissement.

Les mesures prises cette année sont liées à l'ouverture à la rentrée scolaire 2006 de deux nouveaux collèges, l'un à Bernes-sur-Oise (450 élèves) et l'autre à Beauchamp (600 élèves). Elles concernent aussi le 3^e collège de Franconville.

- La création du **collège de Bernes** aura des incidences sur les collèges de Beaumont et de Persan. Le nouvel établissement devrait recevoir les élèves des **écoles élémentaires de Bernes-sur-Oise, Bruyère-sur-Oise et Ronquerolles**. Cette création d'établissement devrait s'accompagner d'un retour vers le public d'élèves actuellement scolarisés dans le privé, phénomène assez souvent observé lors de l'ouverture d'un collège neuf.

- La création du **collège de Beauchamp** répond aux besoins suscités par l'augmentation de population dans ce secteur, mais aussi à la nécessité de réduire le nombre d'élèves scolarisés au collège du Carré-Sainte-Honorine à Taverny, en attendant que se concrétise le projet d'un nouveau collège dans cette commune (prévu en 2015). L'affectation d'une centaine d'élèves tabernaciens au collège de Beauchamp serait donc sans doute transitoire. Là encore, les représentants du Conseil Général nous ont affirmé leur volonté de préserver dans les établissements du secteur la mixité sociale existante. Seraient scolarisés dans le nouvel établissement les **élèves de Beauchamp** et ceux des **écoles élémentaires Mermoz et Verdun ou Mermoz et La Plaine**, soit une centaine d'élèves. Comme à Bernes, on pense qu'il y aura retour vers le public d'un certain nombre d'élèves scolarisés actuellement dans le privé. Cela pourrait concerner environ 80 élèves.

- La sectorisation du **3^e collège de Franconville** a pour objectif de faire baisser sensiblement les effectifs du collège Epine-Guyon, de favoriser la mixité sociale dans chacun des trois collèges et enfin d'offrir des locaux pédagogiques mieux adaptés au collège Bel-Air. A terme le nouveau collège de Franconville comptera 600 élèves. Les **écoles élémentaires** qui y seront sectorisées seront les écoles **Fontaine-Bertin, La Source** et **une partie** des élèves des groupes scolaires **Ferdinand Buisson 1 et 2** selon des pourcentages qui restent à définir.

4 – Les rendez-vous à venir en novembre :

Pour se former et s'informer avec la section du Val d'Oise :

Un **stage de formation sur les droits individuels et collectifs** des personnels au collège Claude Monet d'Argenteuil (18, rue de Noyon) : **LE JEUDI 17 NOVEMBRE DE 09H30 à 16H30.**

Une **réunion spéciale sur les retraites** au collège Guillaumet de Jouy le Moutier (5, place Icare). Cette réunion est organisée à la demande des collègues de l'établissement et ouverte à tous : **LUNDI 21 NOVEMBRE 2005 DE 16H30 A 18H30, en présence de Anne FERAY, Secrétaire nationale du SNES.**

Pour agir ensemble :

MERCREDI 16 NOVEMBRE : journée d'initiatives pour **s'adresser aux parents et à l'opinion publique.**

SAMEDI 19 NOVEMBRE journée d'action pour la défense des services publics
Manifestation à 14H30 de la place d'Italie à l'Assemblée Nationale.

JEUDI 24 NOVEMBRE Grève nationale dans les lycées et les collèges pour les carrières et les moyens